



Démission, quel est mon préavis 1 ou 2 mois ?

Par Visiteur

Bonjour,

Voiçi ma situation :

Je suis chauffeur de direction salarié dans une SCI. En poste depuis le 31/12/07. Avec un statut (injustifié à la nature du poste ?) d'Agent de maîtrise et surtout dépendant d'aucune convention collective !!!

J'ai l'intention de bientôt démissionner, et j'aimerais connaître la durée de mon préavis en sachant que rien n'est précisé dans mon contrat de travail, mis à part la durée de la période d'essai (2 mois).

Ma question est donc la suivante : ai je 1 ou 2 mois de préavis pour quitter ce poste pendant ma 1ere année dans la société ?

Je vous remercie par avance

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Si rien n'est prévu ni dans votre convention collective ni dans votre contrat, le délai légal est d'un mois pour les agents de maîtrise.

Cependant pour plus sécurité, renseignez vous sur la pratique dans votre entreprise à ce sujet.

Cordialement